

cole," et "The Lower Canada Agriculturist," au lieu de *L'Agriculteur et Farmer's Journal*.

Mr. Perrault ne délibère pas sur ces débats.

**Résolu :** que le Secrétaire de cette Chambre soit chargé d'écrire aux Secrétaires de toutes les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada pour les informer que la publication de "*L'Agriculteur*" et du "*Farmers Journal*" ne se fait plus par ordre de la Chambre, et qu'elle va faire publier "*Le Revue Agricole*" et le "*Lower-Canada Agriculturist*" comme son organe officiel, et que les Secrétaires des dites Sociétés soient requis de donner avis public de ce fait dans les limites de leurs sociétés—aussi de prier chaque Secrétaire d'envoyer à cette Chambre le nom de vingt abonnés d'une piastre chacun au dit Journal, en lui expliquant que la société n'aura plus à payer à l'avenir pour les annonces qu'elle est tenue par la loi de publier dans le journal officiel de cette chambre.

La société d'agriculture du Comté de Champlain demande la permission d'employer ses fonds cette année à l'achat d'animaux de race améliorée. Cette demande est accordée, mais la Chambre exigera que cette société fasse rapport des résultats produits par un tel emploi de ses fonds.

La Chambre prend en considération la plainte portée contre les procédés de la société d'Agriculture du Comté de Chateauguay à son assemblée du 17 Janvier dernier, pour sa réorganisation en 1861. Cette plainte est fondée sur les faits suivants : Le Président de la société, quoique présent, ne présidait pas, mais une autre personne ; l'heure de l'assemblée n'était pas indiquée dans les avis.

Il y avait dans l'assemblée plusieurs personnes autres que les membres de la société.

Le Président refusa de prendre par écrit les pour et contre, et malgré les remontrances déclara que la majorité était pour élire telles personnes comme les officiers de la société. Le Président ne connaissait pas quels étaient les membres de la société. Les officiers de la société requis en Avril de donner une ré-

ponse à ces plaintes répondirent en Juillet et ils ont été entendus à la présente assemblée.—Les faits furent admis.

Après discussion, Mr. le Président soumet à l'assemblée la question suivante :

" *L'Organisation de cette Société est-elle conforme à la loi ?* "

Pour : Mr. le Capt. Rhodes, les autres messieurs présents votant pour la négative.

Les plaignants demandent la permission d'organiser une seconde société dans ce comté, dont les limites seraient les paroisses de Ste. Martine, Chateauguay, Ste. Philomène et St. Urbain. La Chambre déclare qu'elle ne peut acquiescer à cette demande.

Exposition Universelle à Londres en 1862.

**Résolu :** Que Mr. le Président, M.M. le Major Campbell et Ossaye, soient autorisés à rencontrer la Chambre des Arts et Métiers du Bas-Canada, celle du Haut-Canada, la chambre d'Agriculture du Haut-Canada, et les Comités nommés par ces Chambres pour préparer un mémoire au gouvernement, demandant une assistance afin d'exposer d'une manière convenable les produits du Canada à cette exposition, et que Mr. le Président soit chargé de signer tel mémoire.

Sur proposition du Capt. Rhodes, il est résolu :

Qu'une pétition soit présentée aux trois branches de la Législature, à la prochaine session du Parlement, les priant de passer une loi défendant de détruire ou tuer les oiseaux pendant les mois de Mars, Avril, Mai, Juin et Juillet ; cette pétition devant être basée sur le fait que les oiseaux sont utiles à l'agriculture, en détruisant un grand nombre d'insectes dont ils se nourrissent, et qui sont très-nuisibles aux moissons.

Mr. le Major Campbell s'oppose à l'adoption de cette résolution parceque personne ne détruit les oiseaux et qu'il n'y a pas lieu par conséquence à législater.

Et la Chambre s'ajourne.

Par Ordre,

T. CHAGNON,  
Secrétaire.

LA RÉDACTION du journal officiel de la Chambre d'Agriculture nous est de nouveau confiée, après une interruption de 12 mois consacrés exclusivement à la pratique agricole ; nous pensions alors pouvoir créer une école d'agriculture dont l'enseignement eût répondu aux besoins de notre population rurale. Mais l'expérience d'une année nous a appris que l'heure n'est pas sonnée. Nous avons vu nos banes déserts et le gouvernement hésiter trop longtemps, sous la pression de certaines influences, à nous octroyer

les sommes consacrées par la loi au maintien de l'enseignement agricole ; nous avons dû abandonner un projet sans résultats, et accepter la tribune du journalisme du haut de laquelle nous pourrions discuter les questions vitales pour notre agriculture. Nous sommes bien décidés à nous transporter partout où il y aura un fait à enregistrer, une méthode à faire connaître, ou un succès à constater.

La rédaction ne sera plus une discussion sévère des principes de la science mais bien